

Classement de biens culturels mobiliers

A.Gt 12-05-2011

M.B. 12-08-2011

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des chances a classé par arrêté du Gouvernement de la Communauté française le 12 mai 2011 la « Mise au Tombeau » de Mainvault avec la qualification de trésor, conformément au décret du 11 juillet 2002 relatif aux biens culturels mobiliers et au patrimoine immatériel de la Communauté française.

